

Charte graphique des marques « Artisan » et « Maître Artisan »



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**
Région Pays de la Loire

Les marques distinctives de qualification artisanale sont des marques collectives dont la propriété exclusive appartient à l'État, représenté par le ministre chargé de l'artisanat.

Ces marques sont déposées à l'I.N.P.I.

Marque « Artisan »

Le graphisme symbolique représente un « a » stylisé dans le sens vertical à l'intérieur d'un rectangle fictif.

Le disque est d'un diamètre égal à la moitié de la hauteur totale de la lettre stylisée et se trouve dans la partie supérieure gauche du rectangle fictif.



Cette lettre est assise sur un carré en perspective apparaissant comme un losange, qui s'inscrit également dans un rectangle placé horizontalement.

Le graphisme de la lettre stylisée vient à la partie supérieure de la courbe du cercle et se termine par une inversion de la courbe pour définir la forme arrondie du « a » sur le côté gauche.

Le bas de la lettre est horizontal. Le côté droit commence par un arc de cercle dans sa partie supérieure pour descendre verticalement jusqu'à la base horizontale du « a ».

L'inscription artisan est inscrite dans le losange de pied à pied de lettre 9 millimètres.

Le losange est un à-plat Pantone 428 C sans filet.

Le « a » d'artisan est du bleu Pantone 286 C ainsi que l'inscription artisan.

La marque sera accompagnée de la mention : décret du 2 avril 1998.

Bon à savoir :

Les marques artisanales peuvent également être reproduites sous toute autre forme, notamment d'étiquettes, de timbres, de vignettes, à la condition de respecter le graphisme, les couleurs et les proportions précisées en annexe.

Sur les documents émis par l'entreprise, elles pourront être utilisées sans obligation de couleur mais devront être accompagnées du numéro d'immatriculation au répertoire des métiers.

Marque « Maître Artisan »

Le graphisme symbolique représente un « a » stylisé dans le sens vertical à l'intérieur d'un rectangle fictif.

Le disque est d'un diamètre égal à la moitié de la hauteur totale de la lettre stylisée et se trouve dans la partie supérieure gauche du rectangle fictif.

Cette lettre est assise sur un carré en perspective apparaissant comme un losange, qui s'inscrit également dans un rectangle placé horizontalement.



Le graphisme de la lettre stylisée vient à la partie supérieure de la courbe du cercle et se termine par une inversion de la course pour définir la forme arrondie du « a » sur le côté gauche.

Le bas de la lettre est horizontal. Le côté droit commence par un arc de cercle dans sa partie supérieure pour descendre verticalement jusqu'à la base horizontale du « a ».

Le losange est un à-plat Pantone 428 C sans filet; il est entouré d'un filet d'un millimètre d'épaisseur; entre le losange et le filet, l'espace est également d'un millimètre.

L'inscription Maître Artisan est inscrite dans le losange; la première ligne est à 8 millimètres de la base du « a ». Le caractère est en Haas 208 capital et interligné sur la largeur totale du « a ».

Le « a » de Maître Artisan est du rouge Pantone 185 C, l'inscription Maître Artisan également, ainsi que le filet extérieur entourant le losange.

La marque sera accompagnée de la mention: décret du 2 avril 1998.

Bon à savoir :

Les irrégularités et infractions dans l'usage de des marques artisanales sont sanctionnées par les pénalités prévues par la loi.

Le fait de faire usage du mot « Artisan » ou de l'un de ses dérivés pour l'appellation, l'enseigne, la promotion ou la publicité de l'entreprise, du produit ou de la prestation de service sans détenir de qualité d'Artisan, de Maître ou de Maître Artisan est puni d'une amende de 7500€.